

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1989 B 00937
Numéro SIREN : 352 111 009
Nom ou dénomination : ARC ATLANTE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 6389

Greffe du tribunal de commerce de Rennes



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/6389

Déposant :

Nom/dénomination : ARC ATLANTE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 352 111 009

N° gestion : 1989 B 00937





Bilan actif

5500

DÉPÔT DU

09 JUIL. 2020

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

SAS Arc Atlanté

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	9 445	5 378	4 066	5 606
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	9 445	5 378	4 066	5 606
		Terrains	3 201 980		3 201 980	1 593 760
		Constructions	13 802 746	2 913 415	10 889 331	3 664 409
Immobilisations financières	Inst. techniques, mat. out. industriels					
	Autres immobilisations corporelles	167 848	145 093	22 754	33 253	
	Immobilisations en cours	266 291		266 291	146 914	
	Avances et acomptes					
	TOTAL	17 438 866	3 058 509	14 380 356	5 438 337	
	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	16 384 423	8 104 147	8 280 276	7 624 864	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	3 161		3 161	5 493	
	Autres immobilisations financières	2 416		2 416		
	TOTAL	16 390 002	8 104 147	8 285 854	7 630 358	
Total de l'actif immobilisé		33 838 313	11 168 034	22 670 278	13 074 302	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Créances	Avances et acomptes versés sur commandes	8 313		8 313	
		Clients et comptes rattachés	278 211		278 211	178 309
		Autres créances	59 932 263		59 932 263	58 980 251
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		60 210 475		60 210 475	59 158 561	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	12 416 116		12 416 116	12 720 569	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	961 324		961 324	4 208 874	
	TOTAL	13 377 441		13 377 441	16 929 444	
	Charges constatées d'avance	29 005		29 005	33 973	
Total de l'actif circulant		73 625 235		73 625 235	76 121 978	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		107 463 548	11 168 034	96 295 513	89 196 281	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				5 578	1 633	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	



Handwritten signature



SAS Arc Atlante

Comptes annuels



4 / 79





Bilan passif

SAS Arc Atlante

Passif		Au 31/12/2019	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 6 122 160)	6 122 160	6 122 160
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 236 036	6 236 036
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	612 216	612 216
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	70 998 786	69 982 899
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	2 424 377	3 715 886	
Situation nette avant répartition	86 393 576	86 669 199	
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées	796 365	719 751	
Total	87 189 942	87 388 950	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	81 228	72 991
	Total	81 228	72 991
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 583 305	479 243
	Emprunts et dettes financières divers (3)	378 316	321 481
	Total	7 961 622	800 725
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	223 984	163 204
	Dettes fiscales et sociales	515 652	530 351
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	319 549	183 658
	Autres dettes	3 535	56 400
Instruments de trésorerie			
Total	1 062 721	933 614	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	9 024 343	1 734 339	
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF	96 295 513	89 196 281	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier		87 236	
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	6 948 616	170 359	
à moins d'un an	2 075 727	1 563 980	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs	3 054		





Compte de résultat

SAS Arc Atlante

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	3 465 831		3 465 831	3 338 597
	Chiffre d'affaires net	3 465 831		3 465 831	3 338 597
	Production stockée production immobilisée				
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Charges d'exploitation (2)	Subventions d'exploitation			114 979	49 546
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			9	1 001
	Autres produits				
	Total			3 580 820	3 389 145
	Marchandises Achats				
	Variation de stocks				
Produits financiers	Matières premières et autres approvisionnements Achats				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)			867 574	680 502
	Impôts, taxes et versements assimilés			191 940	206 405
	Salaires et traitements			1 385 593	1 258 748
	Charges sociales			698 988	710 829
	Dotations	· sur immobilisations	amortissements	296 490	223 672
	d'exploitation	· sur actif circulant	provisions		
	Autres charges	· pour risques et charges		8 237	8 962
	Total			418	358
Résultat d'exploitation A				131 576	299 666
Opér. courantes	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			5 408 265	5 805 370
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			41	63
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			376 368	440 287
	Reprises sur provisions, transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			21 207	27 824
Total			5 805 882	6 273 545	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions				
	Intérêts et charges assimilées (5)			2 258 757	639 345
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total			2 258 757	639 345	
Résultat financier D				3 547 124	5 634 199
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (+ A + B - C + D) E				3 678 700	5 933 866





Compte de résultat

SAS Arc Atlante

Périodes 01/01/2018 31/12/2018 Durées 12 mois
01/01/2019 31/12/2019 12 mois

		Total	Exercice précédent	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 535	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	42 700	281 429	
	Reprises sur provisions et transferts de charge		241 754	
	Total	42 700	525 720	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		230	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	49 388	457 118	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	76 614	59 534	
	Total	126 002	516 882	
Résultat exceptionnel		F	-83 302	8 837
Participation des salariés aux résultats		G	90 346	207 542
Impôt sur les bénéfices		H	1 080 675	2 019 275
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			2 424 377	3 715 886
Renvois				
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs			
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	2 734		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	38 474	40 584	
(4) Dont	produits concernant les entités liées	5 654 540	6 110 011	
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées	1 895 066	277 599	





SAS Arc Atlante

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2019



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gp'.



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	12
1.1	Événements principaux	12
1.2	Événements postérieurs à la clôture	12
1.3	Principes, règles et méthodes comptables	12
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	13
2.1	Actif immobilisé	13
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	14
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	15
2.1.3	Mali technique	16
2.1.4	Immobilisations financières	16
2.1.5	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	17
2.1.6	Informations relatives aux filiales et participations	18
2.2	Actif circulant	18
2.2.1	Charges constatées d'avance	18
2.2.2	État des créances – Classement par échéance	19
2.3	Capitaux propres	20
2.3.1	Capital social	20
2.3.2	Variation des capitaux propres	20
2.3.3	Primes de fusion et d'apport	20
2.3.4	Passifs et provisions	21
2.3.5	État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	22
2.3.6	Charges à payer	23
2.4	Crédit-bail	24
2.5	Compte de résultat	24
2.5.1	Ventilation du chiffre d'affaires	24
2.5.2	Résultat exceptionnel	24
2.6	Participation des salariés au résultat	24
2.7	Impôt sur les bénéfices	25
2.7.1	Ventilation	25
3	Autres informations	26
3.1	Effectif moyen	26
3.2	Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi	26
3.3	Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc	27



1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 **Evénements principaux**

Par acte du 30 janvier 2019, la société Quadrige a cédé 40 parts sociales de la SCCV Arc Promotion Ile de France à la société Arc Atlante. Il est prévu dans l'acte que le cessionnaire, c'est-à-dire la société Arc Atlante, est immédiatement subrogé dans tous les droits et actions attachées à ces parts, et aura ainsi seul droit aux dividendes et à tous produits qui viendraient à être mis en distribution à compter du jour de la cession, en ce compris les dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La totalité du résultat de la SCCV Arc Promotion Ile de France avait ainsi été appréhendé au 31/12/18 en produits financiers.

1.2 **Evénements postérieurs à la clôture**

La pandémie Covid 19 en ce début d'année 2020 aura des impacts sur les comptes de la société mais à ce stade le management ne dispose pas des éléments chiffrés nécessaires à l'évaluation des conséquences financières.

1.3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2016-07.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

La société Arc Atlante applique la méthode de référence consistant en la comptabilisation des frais d'acquisition à l'actif conformément au règlement ANC 2018-01.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.





2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

	Immobilisations	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur fin exercice
Incorporelles	Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-
	- TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles - TOTAL II	8 815	630	-	9 445
Corporelles	Terrains	1 593 760	1 608 220		3 201 980
	Construction sur sol propre	4 336 440	6 754 502		11 090 942
	Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. gales, agencés et am. des constructions	1 961 303	750 500	-	2 711 804
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	19 555	416	-	19 972
	Matériel de bureau et mobilier informatique	145 293	3 323	740	147 876
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	146 914	119 377	-	266 291
	Avances et acomptes	-	-	-	-
	TOTAL III	8 203 266	9 236 339	740	17 438 866
Financière	Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
	Autres participations	15 729 011	704 800	49 388	16 384 423
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	5 493	2 416	2 332	5 578
	TOTAL IV	15 734 505	707 216	51 720	16 390 002
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	23 946 586	9 944 186	52 460	33 838 313



2.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement - TOTAL I	-	-	-	-	
Autres immobilisations incorporelles - TOTAL II	3 208	2 170	-	5 378	
Terrains	-	-	-	-	
Constructions	Sur sol propre	1 567 051	167 082	-	1 734 133
	Sur sol d'autrui	-	-	-	-
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	1 066 282	112 999	-	1 179 282
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	11 896	7 740	-	19 636
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 698	6 498	740	125 457
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
TOTAL III	2 764 928	294 320	740	3 085 509	
TOTAL GÉNÉRAL. (I+II+III)	2 768 136	296 490	740	3 063 887	



2.1.3.1 Durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Constructions - Locatif	Linéaire	10 à 40 ans
Constructions – Bureaux (structure)	Linéaire	10 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements constructions	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 an
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de Bureaux	Linéaire	8 ans

En application de l'approche par composants, la société Arc Atlante utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants à une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

2.1.4 Mali technique

Ce mali d'une valeur de 9 492 351 euros correspond au différentiel constaté lors de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2005 entre la valeur des capitaux propres Arc S.A.S. reçus et la valeur des titres Arc S.A.S. détenus par SAS Arc Atlante.

Conformément au règlement N°2015-06 du 23 novembre 2015, modifiant le règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général, le mali technique a été affecté aux actifs apportés en fonction des plus-values existantes au moment de la fusion :

Actifs	Valeur comptable sociale au moment de la fusion	Valeur réelle au moment de la fusion	Plus-value constatée lors de la fusion	Impôts latent le cas échéant	Plus-value latente nette d'impôt	Sortie d'actif	Affectation du mali au prorata des plus-values latentes	Dépréciation	Valeur nette du mali technique
Titres de SCI	1 042 451	2 784 796	1 742 345		1 742 345	241 710	1 500 635		1 500 635
Titres de sociétés d'exploitation	3 559 693	11 551 409	7 991 716		7 991 716		7 991 716	7 991 716	0
Total Mali de fusion sur actifs incorporels						241 710	9 492 351	7 991 716	1 500 635
Immeuble - Estucales	18 969	22 521	3 552		3 552	3 552	0		0
Total Mali de fusion sur actifs corporels						3 552	0	0	0
Total Mali technique						245 262	9 492 351	7 991 716	1 500 635

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 Méthode de valorisation

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition ou de souscription si acquisition à titre onéreux ou à leur valeur d'apport si acquis lors d'opération de fusion. Une dépréciation est constatée si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable.



2.1.5.2 Mouvements de l'exercice

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Titres mis en équivalence	-	-	-	-
Titres de participation	15 729 011	704 800	49 388	16 384 423
Autres immobilisations	5 493	2 416	2 332	5 578
TOTAL	15 734 505	707 216	51 720	16 390 002

2.1.6 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	3 208	2 170	-	-	-	5 378
Corporelles	2 764 928	294 320	-	740	-	3 058 509
Financières	8 104 147	-	-	-	-	8 104 147
TOTAL	10 872 283	296 490	-	740	-	11 168 034

Les dépréciations sur les immobilisations financières comprennent la dépréciation du mali technique pour 7 991 716 euros (cf. 2.1.3.) ainsi que la dépréciation des titres de la SCCV parc Oberthur, maintenue à hauteur de 112 431.15 euros. Cette dernière provision était anciennement constituée dans Arc S.A.S. et correspond à une non-valeur.



2.1.7 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales et participations	Capital	Situation nette avant affectation des résultats	Quote part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		BILAN			COMPTE DE RESULTAT		
				Brute	Nette	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers	Resultat dernier exercice	Charges	Produits	
						Comptes d'associés à l'actif	Comptes d'associés au passif		QP de perte compte 654	QP de bénéfice compte 761	Produits financiers sur avance C.C.
SAS Groupe Arc	500 000	6 327 927	100%	3 949 335	3 949 335	8 317 000	55 711	49 252			66 136
SCCV Arc Promotion II	500 000	631 896	70%	350 000	350 000		132 742	131 896		92 327	
SCCV Arc Promotion Ile de France	20 000	3 833 740	100%	61 000	611 000	21 880 865		3 813 740		3 813 740	43 724
SCCV Arc Promotion Bretagne	10 000	1 388 370	90%	9 000	9 000	6 615 125		1 378 370		1 240 533	17 995
SCCV Arc Promotion Ouest	20 000	-1 052 426	99%	19 800	19 800	4 024 967		-1 072 426	-1 061 702	0	61 068
SCCV Arc Promotion Rive Gauche	20 000	41 906	50%	10 000	10 000	79 690		21 906		10 953	
SCCV Bonne Garde	20 000	20 025	50%	10 000	10 000	122 063		25		13	
SCCV Agora	10 000	8 753	70%	7 000	7 000			19	-1 247	-873	
SCCV Arc Promotion II	15 000	13 840	33%	5 000	5 000	74 110		-1 160	-387		
SNC Arc Développement	100 000	97 073	99%	99 000	99 000		63 811	-2 927	-2 898		
SCCV Alende	10 000	158 782	50%	5 000	5 000	152 721		148 782		74 391	
SCI Actpole A	130 000	169 751	95%	123 500	123 500	259 453		39 751		37 764	
SCI Actpole B	65 000	71 227	95%	61 750	61 750	123 506		6 227		5 915	
SCI Actpole C	130 000	190 747	95%	123 500	123 500	230 970		60 747		57 710	
SCI Actpole E	130 000	158 187	95%	123 500	123 500	195 506		28 187		26 778	
SCI Actpole F	130 000	180 675	95%	123 500	123 500	196 738		50 675		48 141	
SCI Arc Investissement	260 000	257 189	90%	363 200	363 200	467 552		-2 811	-2 530	0	
SCCV Oberthur titres dépréciés (1)	7 622	54 214	25%	114 337	1 906	3 001		18 471			
Bénéficiaire	2 000 000	942 202	33%	660 000	660 000	2 085 600		-45 735			16 639
SNC AP Tardieu	10 000	-681 879	99%	9 900	9 900	4 822 651		-691 879	-684 960		40 713
SCCV Champéron	1 000	-146 875	75%	750	750	721 557		-147 875	-110 906		
SCCV HELIA	1 000	-60 619	50%	113 000	113 000	7 969 690		-61 619	-30 810		
TOTAL	4 089 622	12 694 706		6 892 872	6 779 641	58 342 786	252 263	3 720 361	-1 895 066	5 498 266	296 275

(1) : derniers comptes annuels connus des au 31/12/2018

2.2 Actif circulant

2.2.1 Charges constatées d'avance

2.2.1.1 Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges d'exploitation. Elles s'élèvent à 29 005 euros au 31 décembre 2019.



2.2.2 Etat des créances – Classement par échéance

ETAT DES CREANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-
	Prêts		3 161	3 161
	Autres immobilisations financières		2 416	2 416
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-
	Autres créances clients		278 211	278 211
	Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie*	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée*	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	477 955	477 955
		Taxe sur la valeur ajoutée	634 008	634 008
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-
		Divers	-	-
	Groupe et associés		58 342 765	58 342 765
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		477 534	477 534	
Charges constatées d'avance		29 005	29 005	
TOTAL		60 245 058	60 245 058	-

Prêts Accordés en cours d'exercice	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 332



2.3 Capitaux propres

2.3.1 Capital social

Le capital s'élève à 6 122 160 euros.

Il est composé de 9 276 actions de 660 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.3.2 Variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	6 122 160	-	-	6 122 160
Réserves, primes et écarts	76 831 151	1 015 887	-	77 847 038
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	3 715 886	2 424 377	3 715 886	2 424 377
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	719 751	76 614	-	796 365
Autres	-	-	-	-
TOTAL	87 388 950	3 516 878	3 715 886	87 189 942

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 a été en partie distribué (2 700 K€) et en partie affecté en réserves (1 016 K€).

2.3.3 Primes de fusion et d'apport

2.3.3.1 Prime de fusion

Elle représente, pour une valeur globale de 3 862 699 euros, l'actif net apporté en surplus des actions nouvelles émises au titre des augmentations de capital lors des opérations de fusion-absorption suivantes :

S.A Girard (opération réalisée le 31 décembre 2002) : 3 388 221 €

Arc S.A.S (opération réalisée le 31 octobre 2005) : 474 478 €

2.3.3.2 Prime d'apport

Elle représente, pour une valeur de 2 373 338 euros, le solde de la prime initialement constituée en rémunération de l'apport des titres Arc S.A.S par les associés Messieurs Philippe Girard et Stéphane Girard le 12 juillet 2000.

20



2.3.4 Passifs et provisions

2.3.4.1 Provisions

Rubriques (a)	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (C)
Provisions réglementées	719 751	76 615	-	796 366
Provisions pour risques	-	-	-	-
Provisions pour charges (médaille du travail)	72 991	8 237	-	81 229
TOTAL	792 743	84 852	-	877 595

La convention collective appliquée dans notre entité prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 81 229 euros.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'entité à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- La probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité) ;
- Les gratifications à verser en fonction de l'ancienneté acquise ;
- La probabilité que les salariés demanderont leur médaille.



2.3.5 État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-	-	-	-
Autres emprunts obligataires		-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'échéance	3 054	3 054	-	-
	à plus d'1 an à l'échéance	7 580 251	631 634	1 879 594	5 069 021
Emprunts et dettes financières divers		126 033	126 033	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		223 984	223 984	-	-
Personnel et comptes rattachés		186 886	186 886	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		204 592	204 592	-	-
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	73 944	73 944	-	-
	Obligations cautionnées	-	-	-	-
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 228	50 228	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		319 549	319 549	-	-
Groupe et associés		252 282	252 282	-	-
Autres dettes (dont relatives à des opérations de passifs de titres)		3 535	3 535	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie		-	-	-	-
Produits constatés d'avance		-	-	-	-
TOTAL		9 024 343	2 075 727	1 879 594	5 069 021

Emprunts souscrits en cours d'exercice	7 406 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	308 552
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	-

22





2.3.6 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	75 280
Charges sociales provisionnées	37 294
Charges fiscales provisionnées	
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	3 892
Dettes part. groupe	
Dettes part. hors groupe	
Dettes sociétés en participation	
Fournisseurs	
Associés	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	151 671
RRR à accorder, avoirs à établir	
Participation des salariés	90 346
Personnel	21 261
Sécurité sociale	10 533
Autres charges fiscales	24 681
Divers	
TOTAL	414 958





2.4 Crédit-bail

	Véhicules
Redevances payées cumul antérieur	454 876
année N	32 452
TOTAL	487 328
Redevances à payer	54 785
Valeur résiduelle	11 352

2.5 Compte de résultat

2.5.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :	-	-	-
- Biens	3 465 831	-	3 465 831
- Services			
Chiffre d'affaires net	3 465 831	-	3 465 831

2.5.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -83 302 euros.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 42 700 euros et se composent notamment de :

- Produit de cession de titres de participation pour 42 700 euros ;

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 126 002 euros, et se composent comme suit :

- Valeur comptable des éléments d'actifs cédés pour 49 388 euros ;
- Dotations aux amortissements dérogatoires pour 76 615 euros.

2.6 Participation des salariés au résultat

Par accord en date du 15/02/2006, les sociétés Arc Atlante et Groupe Arc ont souhaité mettre en place un régime de participation volontaire aux résultats au niveau du groupe.

Par avenant du 04/12/2017, les parties ont souhaité modifier les modalités de calcul de



la réserve spéciale de participation de groupe et instauré une formule de calcul dérogatoire.

A compter de l'exercice 2018, la formule est la suivante :

$$\text{RSPD} = \frac{1}{2} \times (\text{B} - 5/300 \text{ C}) \times \text{S} / 0.9 \times \text{VA}.$$

La charge à payer s'élève à 90 346 euros au 31/12/2019 pour Arc Atlante.

Cette somme, non déduite fiscalement, est inscrite dans la rubrique des dettes fiscales et sociales au compte 428 400.

2.7 Impôt sur les bénéfices

2.7.1 Ventilation

		Résultat courant	Résultat exceptionnel	Total
Résultat avant impôts		3 678 700	-83 302	3 595 398
Au taux de	15%			
	28%	140 000		140 000
	33,33%	986 990		986 990
Sur PVL				
Participation des salariés au résultat		90 346		90 346
Résultat après impôts et participation, avant crédits d'impôts		2 461 364	-83 302	2 378 062

La SAS Arc Atlante a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 23/03/17. Le périmètre d'intégration fiscale est composé de la SAS Arc Atlante, tête de groupe, et de la SAS Groupe Arc. L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration fiscale sont comptabilisées dans les comptes de la SAS Arc Atlante.

Le résultat fiscal du groupe s'élève à 3 683 839 euros au 31/12/19. L'IS groupe est comptabilisé dans les comptes d'Arc Atlante pour 1 126 990 euros, avant crédits d'impôt.



3 Autres informations

3.1 Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice 2019 est de 17 salariés.

3.2 Engagements pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite		94 939	94 939
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évalué selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de 0.85 %.

Le taux annuel moyen d'évolution des rémunérations est de 3%.

Cet engagement a été partiellement comptabilisé sous forme d'un versement effectué antérieurement à la société Cardif Ass Vie. La valeur actualisée de ce contrat s'élève à 206 815 euros au 31 décembre 2019.



3.3 Engagements financiers (en milliers d'euros) pour les SCCV Arc Promotion Ouest, Arc Promotion Ile de France, Arc Promotion Bretagne et Groupe Arc

	Utilisé en K€	Autorisé maximum, K€
Garanties financières d'achèvement (GFA) diverses	112 870	120 000
Cautions diverses et GFA spécifique	42 465	80 000
Cautions diverses	1 866	10 000
Caution Groupe Arc – Crédit d'investissement	253	
Crédit Builder	44 000	70 000

La société Arc Atlante bénéficie par ailleurs d'une hypothèque sur l'immeuble Kelvion, acquis cette année, pour les deux emprunts contractés en 2019 pour un total de 7 406 K€.

ARC ATLANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 6.122.160 euros
Siège Social : 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz – RENNES
352.111.009 RCS RENNES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 11 juin 2020

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
Le 31 décembre 2019

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

L'AN DEUX MIL VINGT,

Le jeudi 11 juin à quinze heures trente,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la Société sis 1 rue Geneviève de Gaulle Anthonioz, 35200 RENNES, sur convocation du président.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé dans les délais légaux.

SONT PRESENTS OU REPRESENTÉS

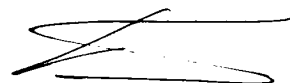
Sont présents ou représentés Messieurs Philippe GIRARD, Stéphane GIRARD et Jean-Yves GIRARD représentant 9.267 actions sur un total de 9.276 et 100 % des droits de vote en Assemblée Générale Ordinaire pour toutes résolutions autres que la distribution de dividendes et 99,90 % des droits de vote pour la résolution concernant la distribution de dividendes.

Les actionnaires peuvent valablement délibérer en assemblée générale ordinaire.

Conformément aux statuts, l'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe GIRARD, nommé président de séance.

La Société GRANT-THORNTON et la Société FIDUCIAL AUDIT, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoquées, sont présentes et représentées d'une part par Mme DICHARRY et d'autre part par Mme PLASSART.

Copie certifiée conforme



Le Président met à la disposition des actionnaires :

- * un exemplaire des statuts de la Société,
- * les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- * le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2019 de la SAS ARC ATLANTE
- * Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 de la SAS ARC ATLANTE,
- * les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels et conventions réglementées,
- * les rapports du Président et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,
- * le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

Présentation du :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice écoulé sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes consolidés de la SAS ARC ATLANTE au 31 décembre 2019,
- Quitus au Président et aux Commissaires aux Comptes,



- Affectation des résultats,
- Approbation du montant des cautions à donner,
- Pouvoirs pour formalités.
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, puis présente à l'Assemblée le compte de résultat, le bilan et son annexe.

Lecture est ensuite donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et de leur rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président présente les comptes consolidés puis lecture est donnée du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et ajoute qu'il est à la disposition des actionnaires pour leur donner toutes les précisions qu'ils désirent obtenir.

Après un échange de vues sur la marche des affaires de la Société et sur son évolution prévisible, le Président constate que personne ne demande plus la parole et il met aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat bénéficiaire de **+ 2.424.377,19 Euros**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

DEUXIÈME RÉOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

TROISIÈME RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de : **3 258 357 €**.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - QUITUS AU PRÉSIDENT ET AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Commissaires aux Comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CINQUIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice, soit + **2.424.377,19 Euros**, comme suit

- RÉSERVE LÉGALE dotée en totalité
- la mise en DISTRIBUTION d'une somme de 1.000.000,00 € (107,8051 €/action x 9.276 actions)
- au poste « AUTRES RÉSERVES » 1.424.377,19 €

ENSEMBLE + 2.424.377,19 Euros.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale donne acte au Président de lui avoir rappelé les distributions de dividendes réalisées au cours des trois derniers exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31.12.2019	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2018	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €
31.12.2017	2.700.000 €	2.700.000 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SIXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DU MONTANT DES CAUTIONS A DONNER

Afin de permettre aux SCCV ARC PROMOTION OUEST, ARC PROMOTION ILE DE FRANCE, ARC PROMOTION BRETAGNE, ARC PROMOTION ARMORIQUE, HELIA, 190 CHAMPARONS, LE TUMULUS, ARBORETUM DE QUINCE (ex ECLIPSE), ALLENDE, SNC ARC PROMOTION TARDIEU, SNC VANNES VILLAGE, SNC ARC AMENAGEMENT, SAS BELLEFONTAINE ou toute autre Société, filiale de l'une des Sociétés du GROUPE ainsi que les SAS ARC ATLANTE et GROUPE ARC agissant seules ou en association avec lesdites Sociétés, la réalisation de leurs opérations immobilières, l'Assemblée Générale autorise le Président et/ou ses Directeurs Généraux, pour une durée de un an, à donner des cautions, avals, ou garanties au nom de la Société dans la limite d'un montant global de **TROIS CENT QUINZE MILLIONS D'EUROS** se décomposant comme suit :

• Au titre du Crédit Builder	:	85.000.000 €
• Au titre des GFA	:	120.000.000 €
• Au titre de l'enveloppe de cautions diverses	:	10.000.000 €
• Au titre des cautions diverses, OC ou GFA hors convention	:	<u>100.000.000 €</u>

Ensemble : **315.000.000 €**

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

SEPTIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents.

CLÔTURE

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à seize heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau.

GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS 26822
35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

SAS ARC ATLANTE

Au capital de 6 122 160 €

1 RUE GENEVIEVE DE GAULLE ANTHONIOZ
35200 - RENNES

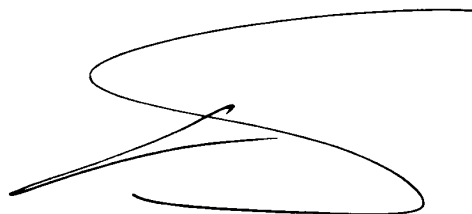
R.C.S. : RENNES 352 111 009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Copie certifiée conforme



GRANT THORNTON
Parc Edonia – Bâtiment G
Rue de la Terre Victoria
CS 26822
35760 – SAINT-GREGOIRE CEDEX

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT
40 Rue du Bignon
35510 – CESSON SEVIGNE

Société ARC ATLANTE
Rapport sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ARC ATLANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

1

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 823-9 et L 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.1.5 de l'annexe. La note 2.1.4 expose les modalités d'affectation du mali technique.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable et approprié des méthodes retenues et que la valeur d'utilité des titres de participation incluant le mali technique est au moins égale à la valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A SAINT-GREGOIRE & CESSON SEVIGNE LE 26 MAI 2020

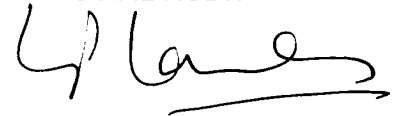
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRANT THORNTON
Membre français de
GRANT THORNTON INTERNATIONAL



Kristell DiCHARRY
Associée

SA FIDAUDIT
FIDUCIAL AUDIT



Laurence PLASSART
Associée